

Réfugiés chiliens

● (1110)

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, à propos de la déclaration que le ministre a faite à la Chambre le 30 novembre au sujet des réfugiés chiliens, j'ai signalé alors que le parti conservateur progressiste s'était toujours montré prêt à accueillir au Canada, pour des considérations d'ordre humanitaire et pour des motifs de commiseration, les réfugiés qui voulaient s'installer dans notre pays. Nous maintenons toujours cette position. Dans sa déclaration du 30 novembre, le ministre a donné l'impression qu'il n'y aurait que 200 personnes qui avaient exprimé le désir d'émigrer au Canada. Mais aujourd'hui sa déclaration laisse entendre que déjà 1,400 personnes ont exprimé ce désir.

En réponse au ministre, j'avais dit qu'il fallait exercer une certaine prudence quant aux réfugiés chiliens. J'ai soulevé alors la question de la nationalité de ces gens et de la nécessité de nous assurer s'ils étaient chiliens ou en réalité des gens de divers pays de l'Amérique latine qui veulent maintenant immigrer au Canada via le Chili. Cette question est restée sans réponse. Nous avons voulu aussi obtenir l'assurance que tous les contrôles de sécurité possibles seraient exercés. Nous avons alors insisté sur l'importance de contrôles sévères dans tous les cas. Le parti conservateur progressiste n'est pas jusqu'ici enthousiasmé des précautions prises par la direction de l'immigration. Le gouvernement a permis à des criminels et à des agitateurs étrangers notoires de venir chercher refuge dans notre pays. Le gouvernement ne devrait pas hésiter à prendre des mesures très énergétiques à cet égard.

À propos des réfugiés chiliens, le gouvernement devrait aussi divulguer tous les renseignements nécessaires quant au nombre précis de demandes d'admission présentées, à la nationalité des candidats et aux contrôles de sécurité qui ont été maintenus. Nous réitérons notre volonté d'aider d'authentiques réfugiés qui veulent s'installer au Canada et contribuer de façon positive à la vie sociale, économique et culturelle de notre pays.

Dans sa déclaration, le ministre a également fait savoir que le ministère a accéléré le dépouillement de ces demandes. Je rappelle au ministre que bien des gens présentement à l'étranger qui sont parrainés par des parents à eux au Canada et qui ont demandé le statut d'immigrant reçu, ont attendu pendant des années l'autorisation de venir s'établir au Canada, sans jamais recevoir du gouvernement de réponse claire et nette. C'est le cas également de certains ressortissants du Royaume-Uni. Au cours des neuf premiers mois de cette année, nous avons reçu plus de demandes de personnes désireuses de venir s'établir au Canada que l'année dernière. J'exhorte donc le gouvernement à adopter une ligne de conduite claire et nette à cet égard.

Enfin, monsieur l'Orateur, les prémisses sur lesquelles le gouvernement fonde son programme d'admission de réfugiés procèdent de la situation d'urgence dans laquelle se trouvent les réfugiés politiques en raison de la menace qui plane sur leurs biens et sur leur personne. Pourtant dans sa déclaration d'aujourd'hui, le ministre a indiqué qu'un nombre de ces personnes avait fait savoir qu'elles préféreraient attendre le printemps pour venir s'établir au Canada. Les Chiliens ont manifestement appris ce que l'hiver canadien leur réserve. Ils viennent de s'éveiller à cette idée. Peut-on dire qu'il y a vraiment urgence, quand on peut attendre jusqu'au printemps? Pourquoi ne viennent-ils pas maintenant? Je soutiens que le ministre responsable devrait reconsidérer toute cette question et mettre la Chambre au courant de tous les faits.

[M. Andras.]

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, lorsque le ministre a fait sa déclaration le 30 novembre dernier à l'effet que les personnes déplacées par le coup d'État au Chili pourraient trouver asile au Canada, qu'elles seraient traitées comme des réfugiés et que l'examen de leur cas se ferait sans délai, nous nous sommes réjouis de cette déclaration. Depuis lors, et particulièrement au cours de ces derniers jours, j'ai reçu—tout comme d'autres députés sans doute—des renseignements en provenance de Santiago, de Panama, du Honduras et du Mexique à propos de retards et dans certains cas de la misère affligeant des personnes qui ont demandé à venir au Canada.

La déclaration du ministre fait état de trois raisons: d'abord les retards entraînés par l'examen médical; ensuite les délais exigés par l'examen des antécédents des candidats; et enfin, les problèmes de transport. On nous informe que sur les 1400 personnes qui ont présenté une demande, 184 ont pu obtenir un visa et que 213 autres pourront l'obtenir dès que sera terminé l'examen médical. J'aimerais savoir du ministre combien de personnes sont réellement entrées au Canada, et comment se compare ce nombre aux plus de 700 réfugiés chiliens qui sont arrivés en Suède et en France.

Nous comprenons tous la nécessité de l'examen des antécédents des candidats, mais je note un contraste frappant entre le cas actuel où cette formalité prend, dit-on, quatre semaines pour les Chiliens et deux mois pour les autres, et ce qui s'est passé quand il a fallu accueillir le flot des réfugiés hongrois et tchécoslovaques et que cette formalité n'a pris qu'un jour ou deux pour autoriser les réfugiés à entrer au pays pour des motifs humanitaires. Je soutiens qu'il faut accélérer cette procédure de l'examen des antécédents ou bien trouver une méthode plus simple. J'aimerais également demander au ministre si le personnel médical est en nombre suffisant. On m'informe qu'il ne l'est pas et que c'est l'une des raisons des retards entraînés par l'examen médical de ceux qui ont répondu à notre invitation à venir au Canada.

Le ministre dit dans sa déclaration que nous cherchons à savoir combien de réfugiés ont été retardés à cause d'un manque de moyens de transport. Pourquoi à ce stade-ci, des mois après ces événements, nous n'en sommes encore qu'à tenter de nous assurer si des moyens de transport sont disponibles ou non? D'autres pays ont fourni des avions. J'en avais proposé le 30 novembre. Je répète ma question au ministre: pourquoi ne nous sommes-nous pas rendu compte davantage de l'urgence de cette question de transport, plutôt que de chercher maintenant, des mois plus tard, à connaître le nombre de personnes retardées à cause d'un manque de moyens de transport?

Un autre problème sérieux se pose. Je crois comprendre que dans le cas au moins de certains réfugiés la junte militaire au Chili a fixé la limite à la fin de l'année en cours et, pendant que nous tergiversons sur la possibilité d'accueillir au Canada quelques-unes de ces victimes, la junte elle-même pourrait les empêcher de partir. Le ministre hoche la tête. J'aimerais qu'il nous dise à un moment donné si de fait une date limite existe. Elle existait certainement, et si elle est changée je voudrais bien le savoir.

Nous devons agir avec la plus grande diligence pour ne pas frustrer les bonnes intentions du ministre et maintenir la réputation du Canada à l'étranger comme elle sera maintenue, espérons-nous.